

Une mesure inacceptable pour la FADOQ-Mauricie

Le nouvelliste
29-30 nov 2014
P.34

Un rapport recommande la fin de la gratuité des services ambulanciers pour les 65 ans et plus

Paule Vermot-Desroches

paulevermot-desroches@nouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) section Mauricie s'indigne de voir que le gouvernement pourrait considérer retirer la gratuité du transport ambulancier aux personnes âgées de 65 ans et plus. Outre le rapport Robillard, rendu public la fin de semaine dernière et qui en faisait la recommandation, un nouveau rapport rendu public cette semaine mais remis au ministre de la Santé en juin dernier fait état de cette recommandation.

Le Rapport du Comité national sur les services pré-hospitaliers d'urgence, suggère en effet que «la non-participation aux frais pour les 65 ans et plus doit être revue, compte tenu du prolongement de l'espérance de vie et de l'amélioration de la santé en général». Les personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti pourraient toutefois être exemptées de ces frais, propose le rapport.

Pour Ginette Lapointe, directrice générale de la FADOQ Mauricie, cette position est totalement inacceptable et pourrait même être dangereuse pour les aînés, qui pourraient désormais hésiter à recourir aux services d'une ambulance, craignant les frais associés.

«Nous savons très bien que

des personnes démunies qui ne peuvent payer le transport ambulancier mettront leur qualité de vie en danger, voire même leur vie», fait-elle remarquer.

Mme Lapointe a eu l'occasion d'éplucher le rapport, qui fait état de 116 recommandations, et se désole d'autant plus de voir que plusieurs autres recommandations pour améliorer la gestion et réaliser des économies ailleurs que sur le dos des aînés puissent ne pas être prises en considération. Le rapport fait notamment part de l'importance d'une meilleure reddition de comptes des Centres de communications santé (CCS), soit les centrales d'appels, tout comme des normes plus claires concernant la gestion des entreprises de transport ambulancier, qui sont soit privées ou gérées par des organismes sans but lucratif.

«Les conseils d'administration des CCS doivent jouer un rôle de gouvernance primordial. Actuellement, la composition des conseils d'administration laisse une place prépondérante aux entreprises ambulancières, ce qui entraîne à tout le moins une apparence de conflit d'intérêts, quand on sait que le patient devrait être au cœur des préoccupations. Cette présence indue peut expliquer en partie les difficultés du Ministère à imposer ses orientations», lit-on dans le rapport.

Le comité d'étude s'est également montré inquiet quant à la gestion en silo dans les établissements de santé en ce qui concerne la coordination avec les services pré-hospitaliers d'urgence (SPU). «Encore aujourd'hui, la très grande majorité des établissements de santé sont gérés sans qu'existe la coordination indispensable avec le réseau des SPU. Cette gestion «en silo» gonfle les coûts de santé et risque de causer des préjudices tant aux intervenants qu'aux patients», ajoute le rapport.

Pour Ginette Lapointe, devant de tels constats, il serait totalement inacceptable que le gouvernement décide de refiler la facture aux aînés, alors que des solutions peuvent également être apportées quant à la gestion des services pré-hospitaliers d'urgence. «Le vieillissement de la population constitue une caractéristique importante qui concerne de près les services pré-hospitaliers d'urgence et à cet effet, le système doit tenir compte de la capacité de payer du citoyen. Pourtant, le gouvernement préférerait prendre une orientation qui ferait en sorte qu'encore une fois les personnes les plus vulnérables de notre société, les personnes âgées, perdraient des services aussi essentiels que prendre une ambulance, ce qui pourrait coûter des vies», s'indigne-t-elle. *